



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3837

Emplacement réservé Ferrandière - Opération 03420002 - Relocalisation et aménagement de la friche artistique Lamartine - Adaptation de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-1, programme 00005

Direction de la Construction

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 28 MAI 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 31 MAI 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MAI 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 31 MAI 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 JUIN 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. DAVID), Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme FONDEUR (pouvoir à M. BERNARD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2018/3837 - EMPLACEMENT RESERVE FERRANDIERE - OPERATION 03420002 - RELOCALISATION ET AMENAGEMENT DE LA FRICHE ARTISTIQUE LAMARTINE - ADAPTATION DE L'OPERATION ET AFFECTATION COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2015-1, PROGRAMME 00005 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mai 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, qui comprend le projet « friche artistique – relocalisation du Bâtiment Lamartine ».

Par délibération n° 2017/3042 du 29 mai 2017, vous avez approuvé les Travaux de sécurisation de l'ancienne robinetterie Ronfard à hauteur de 335 000 €.

Par délibération n° 2018/3813 du 28 mai 2018, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programmes dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville, dont celle intitulée « Aménagements culture et patrimoine 2015-2020 », n° 2015-1, programme n° 00005.

La friche artistique, installée dans une ancienne usine désaffectée au 28, rue Lamartine à Lyon 3^e, est un lieu de recherches et de créations. Elle est animée par un collectif composé d'une trentaine d'artistes individuels et d'une cinquantaine d'équipes artistiques.

Les bâtiments du site Lamartine étant voués à la démolition pour permettre l'extension du stade Vivien Foë, il est envisagé de reloger le collectif d'artistes sur l'emplacement réservé de la Ferrandière, situé sur les communes de Lyon et de Villeurbanne, et qui comprend l'ancienne robinetterie Ronfard, dont l'entrée se situe rue Saint Victorien à Lyon 3^e, ainsi que deux villas, également désaffectées, dont l'une est située rue Pionchon à Lyon 3^e et l'autre rue du 14 juillet sur la commune de Villeurbanne.

La surface disponible pour l'aménagement de la friche est de 1 100 m² pour l'ancienne robinetterie, et 310 m² pour l'ensemble des deux villas.

Des travaux de désamiantage, de dépose d'équipements techniques et de purge de locaux dont l'accès était dangereux ont déjà été réalisés, pour un budget de 335 000 euros. Il est proposé de poursuivre la mise en sécurité du site : cloisonnement, aménagement d'issues de secours, installations techniques de sécurité contre les risques d'incendie et de panique, remise en état des sanitaires existants. Les locaux ne seront pas chauffés ni ventilés. Ils seront éclairés et équipés de coffrets de distribution électrique.

Pour les travaux restant à réaliser, la maîtrise d'œuvre sera réalisée par la Direction de la Construction. Les marchés de travaux, de coordination SPS, de contrôle technique et autres marchés d'études seront attribués conformément à la réglementation relative aux marchés publics. Le coût de ces travaux est estimé à 1 115 000 € TTC. A ces travaux, il convient également de rajouter des crédits d'étude pour un montant total de 50 000 € TTC.

Le montant global de l'opération est ainsi porté à 1 500 000 € TTC et financé par affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme n° 00005.

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, n°2017/3042 du 29 mai 2017 et n° 2018/3813 du 28 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1. Le programme des travaux pour l'aménagement des locaux du site de la Ferrandière, comprenant l'ancienne robinetterie Ronfard et deux villas désaffectées, est approuvé. Il comprend la mise en sécurité du site : cloisonnement, aménagement d'issues de secours, installations techniques de sécurité contre les risques d'incendie et de panique, remise en état des sanitaires existants. Les locaux ne seront pas chauffés. Ils seront éclairés et équipés de coffrets de distribution électrique.

2. Le nouveau montant de l'opération n° 03420002 « Emplacement réservé Ferrandière - Aménagement (relocalisation friche artistique Lamartine) » est approuvé. L'opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements culture et patrimoine 2015-2020 », programme n° 00005.

3. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 00005, AP n° 2015 -1, opération n° 03420002 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 (et autres), fonction 312 selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- 2016 : 51 279, 21 € ;
- 2017 : 208 958,19 € ;
- 2018 : 574 762.60 € ;
- 2019 : 665 000 €.

4. M. le Maire est autorisé à solliciter toute autre participation financière potentielle, en particulier toutes subventions y compris l'ADEME, le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY